Image not found or type unknown

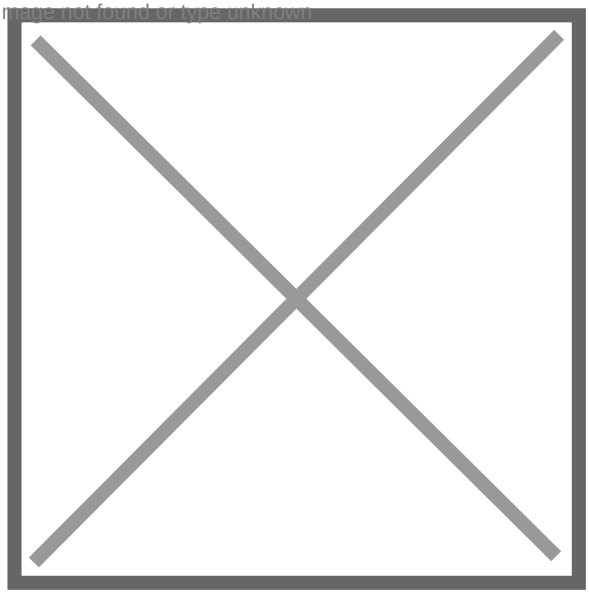

Rénovation ruine sans permis de construire

Par **thomas662**, le **03/01/2011** à **10:02**

Bonjour,

J'aimerais retaper une maison en mauvaise état (dispose de ses 4 murs , de sa toiture) seulement d'apres le PLU c'est reconstruction a l'identique apres sinistre ...
Je pourrais déposer un permis de rénovation ....

Voilà ce que j'aimerais faire :
Mettre en place de nouvelle fondation a ras des murs a l'extérieur de la maison .
Y venir poser de nouveau panneau en ossature bois tout préparé (depuis l'usine)
remplacer la toiture charpente , et ensuite démonter de l'intérieur les murs (en mauvaise état avec principalement du torchi ...)
La maison ne serait au final pas plus grande car nous allons mettre une isolation .
La maison est bien déclaré au cadastre , et il s'agit bien d'une maison d'habitation .
dispose de l'électricité ...

J'aimerais savoir si je reçois mon permis de rénovation , si je peux me permettre de faire ces fondations et de monter ces ossatures ...
au final , la maison sera réellement en phase avec le PLU et le permis de rénovation ....

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **03/01/2011** à **12:35**

Le permis de rénovation n'existe pas, c'est soit un permis de construire, soit une déclaration

de travaux selon ce que vous voulez faire.
Donc voyez en mairie ce qu'il faut selon votre projet

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés